

Province de  
LIEGE  
Arrondissement  
de HUY  
COMMUNE  
de  
BURDINNE  
4210

Extrait du Procès-verbal du Conseil communal

Séance du 18 décembre 2013

Présents Monsieur Luc GUSTIN, Député-Bourgmestre  
Messieurs Frédéric BERTRAND, Christian ELIAS et Mademoiselle Evelyne LAMBIE,  
Echevins  
~~Madame Maude RIGO-MATHEU~~, Madame Laurence BULON-FRANQUIN, Madame  
Marianne AMEL-PLUMIER, Monsieur Dominique BOVENISTY, Monsieur Alexandre  
GIROULLE, Madame Francine TISCAL-FALISE, Monsieur François RENARD, Conseillers

Madame Brigitte BOLLY, Directrice générale

**- Règlement sur la location de la salle communale sise Thiers de l'Eglise à Oteppe -  
Approbation :**

Le CONSEIL COMMUNAL, en séance publique ;

Vu le Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les  
articles 1122-30 et L3321-1 à L3321-12 ;

Considérant que les travaux de réfection de la salle communale à Oteppe sont  
terminés ;

Considérant que cette salle peut être valorisée tant d'un point de vue pécuniaire que  
culturel ;

Attendu qu'il paraît judicieux de fixer un tarif différent selon que le particulier qui loue  
la salle communale habite dans l'entité ou non, les particuliers de l'entité pouvant bénéficier  
d'un tarif préférentiel participant déjà à l'économie de la commune ;

Attendu qu'il y a également lieu de fixer un tarif différent en faveur des associations  
selon qu'elles ont ou non leur siège au sein de l'entité de Burdinne ;

Considérant qu'il y a lieu de favoriser l'émergence d'une citoyenneté active ainsi que les  
échanges politiques et démocratiques en accordant des facilités de locations aux groupements  
politiques et démocratiques locaux ;

Attendu qu'il y a également lieu d'établir des règles claires encadrant la location de la  
salle communale;

Vu la situation financière de la commune;

Sur proposition du Collège communal;

Après discussions ;

Par 10 voix « pour » ;

